|  |  |
| --- | --- |
| Logo Collectivité | **Contrat à durée déterminée – recrutement d’un travailleur handicapé****(Catégories A, B et C)****(Article L. 352-4 du Code général de la fonction publique)****N°…….** |

Entre les soussignés

(dénomination exacte de la collectivité ou de l’établissement concerné) représenté(e) par son (maire ou président),

ci-après désigné(e) « la collectivité(ou l’établissement) employeur »

**d’une part**

et Nom patronymique (nom de naissance)

Nom d’usage (nom marital)…………………………………………………………………

Prénom………………………………………………..« le contractant » domicilié(e) à

né(e) le …………………………..

numéro de sécurité sociale

**d’autre part**

Vu le code général de la fonction publique notamment l’article L.352-4,

Vu la loi n° 87-517 du 10 juillet 1987 en faveur de l'emploi des travailleurs handicapés et instituant une obligation d'emploi de travailleurs handicapés auprès des collectivités publiques,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié, relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 96-1087 du 10 décembre 1996 relatif au recrutement des travailleurs handicapés,

Vu le décret portant statut particulier du cadre d'emplois des …. ,

(le cas échéant) Considérant que la collectivité employant au moins vingt agents à temps plein (ou leur équivalent), est soumise à l'obligation d'emploi définie par l'article 1er de la loi du 10 juillet 1987,

Vu la délibération créant l'emploi de……………. (référence à un grade) (indiquer si l'emploi est créé à temps complet ou à temps non complet) comprenant les fonctions suivantes ………………………… (définir précisément les fonctions de l'emploi concerné),

Vu la délibération en date du …………relative à ……………………………. (*lister les délibérations instaurant les primes et indemnités qui pourront être versées à l’agent*) ,

Vu la déclaration de vacance d’emploi auprès du Centre de Gestion,

Considérant que M./Mme ………………………………………………………………… remplit les conditions générales de recrutement énumérées à l’article 2 du décret n°88-145 susvisé (conditions de nationalité, jouissance des droits civiques, casier judiciaire),

Considérant que M./Mme …………………………………………………………………a la qualité de travailleur handicapé reconnu, conformément aux 1°, 2°,3°,4°,9°, 10°, 11° de l’article L5212-13 du Code du Travail et que son handicap a été jugé compatible avec l’emploi postulé,

Considérant que M./Mme …………………………………………………………………remplit les conditions requises par l'article 321-1 du code général de la fonction publique, et notamment l'aptitude physique pour l'exercice de la fonction ci-dessus envisagée ; certificat attribué par un médecin généraliste agréé compétent en matière de handicap en date du ……….......,

Considérant que l'intéressé(e) a satisfait aux examens médicaux requis par l'article 10 du décret n° 87-602 du 30 juillet 1987,

Considérant que M./Mme …………………………………………………………………a le(les) diplôme(s) ou le niveau d’études exigé des candidats au concours externe fixé par le statut particulier du cadre d’emplois des ……………………..,

(le cas échéant) Considérant l’avis favorable de la commission placée auprès de la délégation régionale du C.N.F.P.T. ; (examen des demandes d’équivalence aux conditions de diplômes, concerne 2 catégories A et B),

Pour les agents de la catégorie C, l’autorité territoriale est compétente pour apprécier le niveau de connaissance et de compétence de l’agent,

**Il est convenu et arrêté ce qui suit**

Article 1 : objet et durée du contrat

M./Mme ………………. est engagé*(e)* pour assurer les fonctions correspondant au grade de ………………**pour une durée d'un** an à compter du …………. à raison de …….. heures par semaine.

Cette durée pourra être prolongée si le contrat est interrompu par des congés successifs de toute nature autres que le congé annuel, ou en cas de travail à temps partiel, dans les mêmes conditions que celles prévues pour les fonctionnaires stagiaires.

Article 2 : rémunération

M./Mme ……………………………………………………………….................. reçoit une rémunération mensuelle sur la base de l’indice brut…….. l’indice majoré ………., *(correspondant à l’échelon qui aurait été déterminé par la reprise des services antérieurs si l’agent avait été nommé stagiaire)* assortie le cas échéant de l’indemnité de résidence et du supplément familial de traitement.

(Le cas échéant) L’agent percevra (lister exhaustivement les primes et indemnités) :

* l’indemnité de fonctions, de sujétions et d’expertise d’un montant annuel de …………. euros pour un agent à temps complet. Cette indemnité sera versée [préciser la périodicité] et sera proratisée en fonction du temps de travail.
* le complément indemnitaire
* les heures complémentaires et supplémentaires
* l’indemnité de travail de nuit
* l’indemnité de dimanches et jours fériées

Article 3 : Déroulement du contrat

M./Mme ………………………… fera l’objet **d’un suivi personnalisé à la fois médical et professionnel.**

M./Mme ………………………………est astreint (e) à suivre la formation préalable à la titularisation dans le grade de ………. sous réserve des aménagements nécessaires fixés par le C.N.F.P.T.

Un rapport d’appréciation sur le déroulement du contrat sera établi par l’autorité hiérarchique et (le cas échéant) par le directeur de l’organisme ou de l’établissement de formation. Ce rapport sera intégré au dossier individuel de M./Mme ………………………………………………………………….

Article 4 : droits et obligations

Conformément aux dispositions du code général de la fonction publique, M./Mme ………………………………………. sera soumis (e) pendant toute la période d’exécution du présent engagement aux droits et obligations des fonctionnaires tels que définis par le Code général de la fonction publique et par le décret n° 88-145 du 15 février 1988 susvisé.

En cas de manquement à ces obligations, le régime disciplinaire prévu par le décret précité pourra être appliqué.

Article 5 : sécurité sociale – retraite

Pendant toute la durée du présent contrat, la rémunération deM./Mme ……………………………………………………………est soumise aux cotisations sociales prévues par le régime général de la Sécurité Sociale.

M./Mme ………………………………………………est affilié (e) à l'IRCANTEC.

Article 6 : terme du contrat

Au terme de cette période d’un an, un rapport sur l’appréciation de l’aptitude professionnelle de M./Mme ……………………………… sera établi par l’autorité territoriale, au vu de son dossier individuel et après un entretien celui-ci sera titularisé (e).

(Le cas échéant s’il s’avère que l’agent n’a pas les qualités requises pour exercer les fonctions, le rapport doit contenir les indications sur les insuffisances professionnelles de l’agent dans ce cas soit il y aura un renouvellement de contrat ou un licenciement, la CAP sera alors saisie.)

Article 7 : Certificat de travail

A l'expiration du contrat (en cas de non-titularisation), l'autorité territoriale délivre à M./Mme ……………….................. un certificat qui contient exclusivement les mentions suivantes :

1° La date de recrutement de l'agent et celle de fin de contrat ;

2° Les fonctions occupées par l'agent, la catégorie hiérarchique dont elles relèvent et la durée pendant laquelle elles ont été effectivement exercées ;

3° Le cas échéant, les périodes de congés non assimilées à des périodes de travail effectif.

Article 8 : Annexes

Les certificats de travail délivrés par les collectivités territoriales et leurs établissements publics antérieurs **sont à annexer au contrat.**

Article 9 :

Ampliation adressée à :

* M. le Préfet (ou Sous-Préfet),\*
* M. le Président du Centre de Gestion,
* M. le Receveur Municipal,

A , le

Nom, Prénom du signataire

Qualité du signataire (ex. Le Maire)

Notifié le ,

L’agent,

*L’intéressé(e) dispose, à partir de cette date, d’un délai de deux mois, pour se pourvoir contre cette décision, auprès du tribunal administratif de Rennes.* *Le Maire (ou Le Président) certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. La présente décision peut faire l’objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d’un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.*

\* Conformément aux premiers alinéas des articles L2131-1, L3131-1 et L4131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la transmission doit intervenir dans un délai de quinze jours à compter de leur signature par l’autorité territoriale.